

Publiez Ce   
Que Vous Payez

 **revenue  
development  
foundation**

 **OSIWA**

## CAHIER DU PARTICIPANT

**LES SYSTEMES MCAS ET OGAS. L'UTILISATION DU REFERENTIEL  
D'INFORMATION EN LIGNE EN VUE DE SA VULGARISATION  
COMME OUTIL DE RECHERCHE DE L'INFORMATION SUR LES  
TITRES MINIERES ET PETROLIERS ET LES PAIEMENTS ASSOCIES**

**FORMATION ORGANISEE PAR PCQVP-MALI**

**Au terme de cette formation le participant sera en mesure d'utiliser judicieusement le référentiel d'information en ligne en vue de sa vulgarisation comme outil de recherche de l'information sur les titres miniers et pétroliers et les paiements associés, et proposer des alternatives pour des débats sur la gouvernance des revenus du secteur extractif.**

## **LA REVENUE DEVELOPMENT FOUNDATION (RDF)**

Revenue Development Foundation (RDF) est un organisme de développement ayant pour objectif d'aider les gouvernements à augmenter leurs recettes domestiques. La Fondation apporte des services consultatifs ainsi que des solutions techniques aux gouvernements des pays à faibles revenus, avec pour objectif la hausse des recettes liées aux ressources naturelles et aux taxes foncières.

RDF a créé des systèmes cadastraux modernes pour les secteurs forestier, pétrolier et minier, ainsi qu'un système de gestion des revenus interconnecté avec le système cadastral. Ces systèmes sont conçus pour capturer les aspects spatiaux des titres tout en mettant l'accent sur le respect par les sociétés de leurs obligations conformément aux textes de loi.

RDF a également créé pour chaque pays partenaire un référentiel en ligne, page internet accessible au public, directement connectée et alimentée par le système cadastral et qui rend publiques les données sur les titres. Enfin RDF propose aussi une application utilisable sur appareils mobiles pour les activités de suivi et les inspections sur le terrain.

En outre, une méthodologie a été développée pour créer des systèmes durables et un impact à long terme, basée sur l'amélioration des processus administratifs de gestion et de suivi et l'intégration de ces nouvelles procédures dans les logiciels. RDF travaille aux côtés des gouvernements (ministères sectoriels) tout au long du projet, assurant ainsi une solution technique parfaitement adaptée aux besoins, la formation continue des utilisateurs et une transition réussie et durable vers les nouvelles méthodes mises en place.

En partenariat avec ITIE/Sénégal, RDF a créé auprès des greffes en charge du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), un Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) placé sous la surveillance du juge en charge du RCCM. Le Registre des Bénéficiaires Effectifs est chargé de recevoir les déclarations relatives aux bénéficiaires effectifs des sociétés, entreprises individuelles, GIE, entrepreneurs et autres entités immatriculées ou déclarées au Sénégal intervenant dans la chaîne de valeur du secteur extractif.

Le Registre des Bénéficiaires Effectifs comprend :

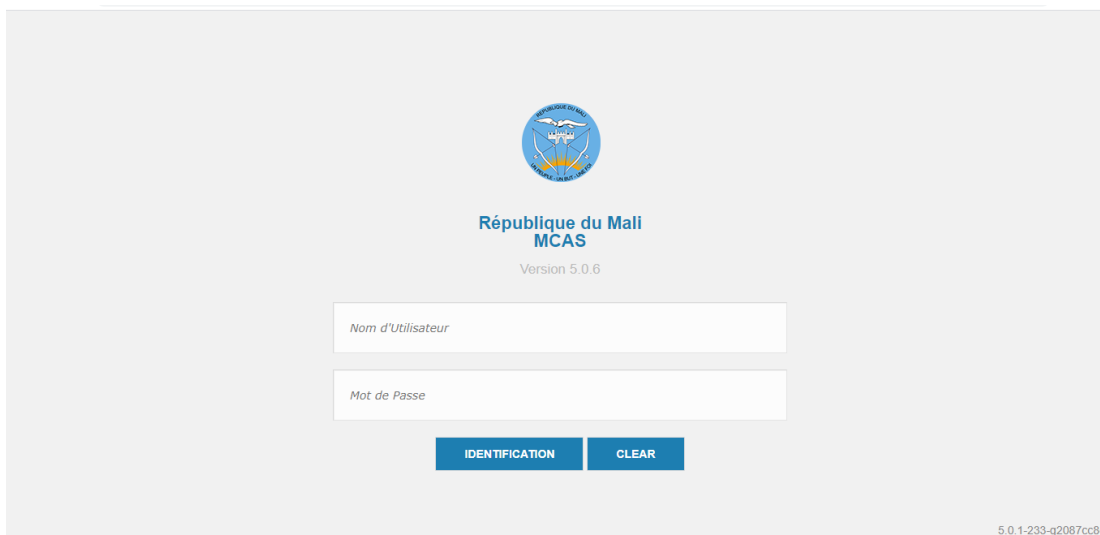
- Un registre d'arrivée mentionnant dans l'ordre chronologique du dépôt, la date et le numéro d'ordre des déclarations relatives aux bénéficiaires effectifs ;
- Un dossier individuel pour chaque entité déclarée dans lequel figure l'original de la déclaration.

Le cas échéant, le dossier individuel est complété par les actes modificatifs et toute mention ou pièce jointe requise par les dispositions législatives ou réglementaires.

**Pays où intervient RDF :** Afghanistan, Libéria, Sierra Léone, Mali, Cameroun, Guinée Conakry, Zambie, Géorgie,

# PREMIERE PARTIE – LES SYSTEMES MCAS ET OGAS

## 1. LE SYSTEME MCAS (MINING CADASTRE ADMINISTRATION SYSTEM)



5.0.1-233-g2087cc8d

## SYSTÈME MCAS DU MALI

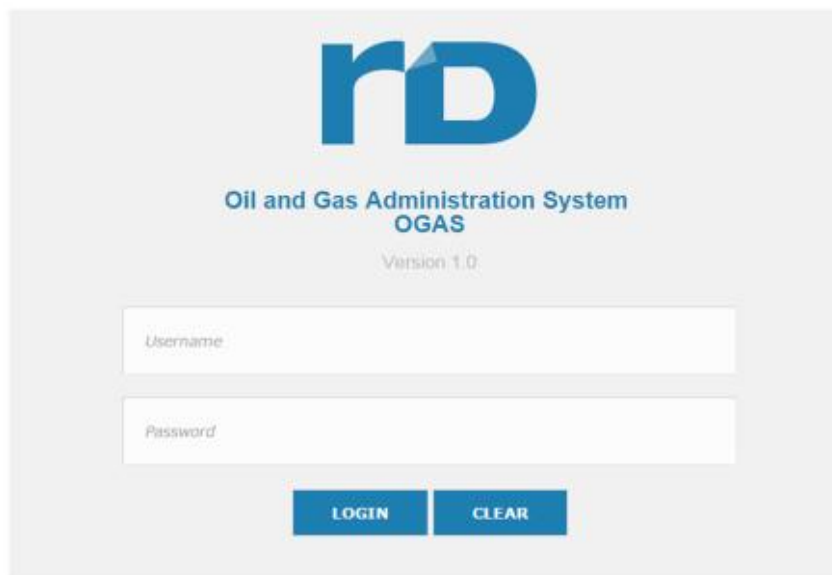
- ▶ Mis en place à la DNGM en Août 2014 par RDF, grâce au financement de la coopération allemande/GIZ;
- ▶ Permet à la DNGM de gérer les titres miniers et les carrières d'une manière responsable et transparente
- ▶ Principales fonctionnalités:
  - enregistrement, gestion, et suivi des demandes de titres miniers et des titres miniers actifs
  - Aide à la validation géographique des demandes de titres miniers, par la vérification des chevauchements avec d'autres

Titres existants et des demandes en cours ainsi qu'avec les zones protégées.

- Tous les documents importants associés à un titre sont numérisés et enregistrés de façon électronique dans MCAS;
- Enregistrement des rapports d'activités des sociétés minières;
- Soumission en ligne des demandes de titres miniers.

## 2. LE SYSTEME OGAS (OIL AND GAS CADASTRE ADMINISTRATION SYSTEM) – SYSTEME D'ADMINISTRATION DE CADASTRE PETROLIER ET GAZIER

### Le Système OGAS



**rd**

Oil and Gas Administration System  
**OGAS**

Version 1.0.

Username

Password

**LOGIN** **CLEAR**

## Fonctionnalités du système OGAS

- OGAS est conçu pour suivre les étapes suivantes du cycle de vie d'un titre pétrolier :
  - **Gestion des Blocs** : Enregistrement de la division de la superficie du pays en blocs pétroliers (selon un arrêté ministériel), et gestion de ces blocs en fonction de leur statut et des titres et demandes qui leur sont associés.
  - **Enregistrement** des nouvelles demandes des sociétés pétrolières pour l'obtention des Titres de Recherche ou d'Exploitation
  - **Validation** de chaque nouvelle demande à travers l'étude des pièces fournies ou validation des points SIG : OGAS permet de gérer les pièces, vérifier que le dossier est complet, et valider les données spatiales.
- Dans le cas d'un **appel d'offre**, plusieurs demandes pour chaque bloc peuvent être validées. Il s'agit d'une validation du contenu, à savoir une décision d'éligibilité de la demande.

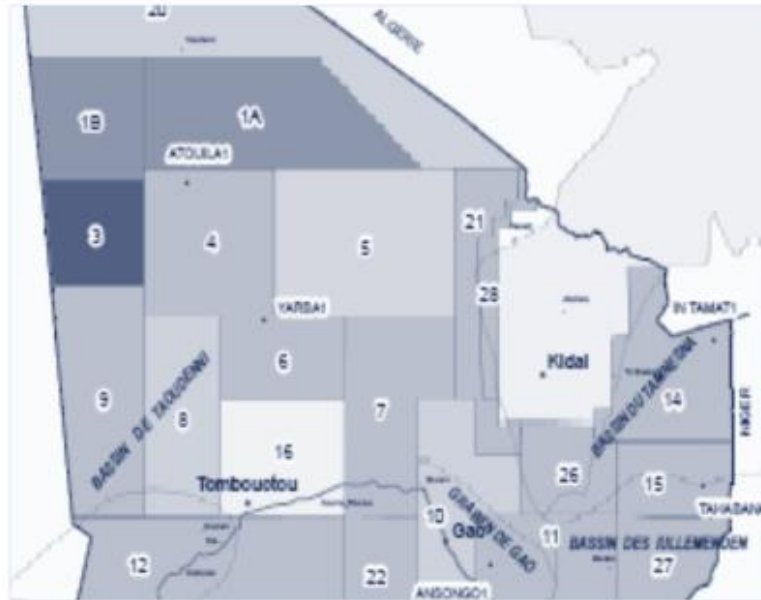
10

## Fonctionnalités de OGAS (suite)

- Gestion des différentes candidatures et enregistrement de l'approbation de la demande par le Conseil des Ministres et la signature du contrat par le Ministre et la société.
- Dans le cas d'un appel d'offre, une seule demande pour chaque bloc peut être approuvée. Les autres demandes sont automatiquement rejetées.
- Paiements : Vérification et Enregistrement des Paiements dus pour l'octroi du Titre Pétrolier et des reçus associés
- Titre en Attente : A travers la signature de l'Arrêté d'Attribution par le Ministre ou le Premier Ministre, la demande devient un titre actif.
- Gestion et Suivi : OGAS permet le Suivi Financier des titres grâce à un calendrier des frais automatiquement créé pour chaque titre. OGAS permet aussi le Suivi Juridique des titres, leur renouvellement, Suspension et Expiration.

11

## Blocs pétroliers



## DEUXIEME PARTIE – LE REFENTIEL D’INFORMATION EN LIGNE DU MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE DU MALI

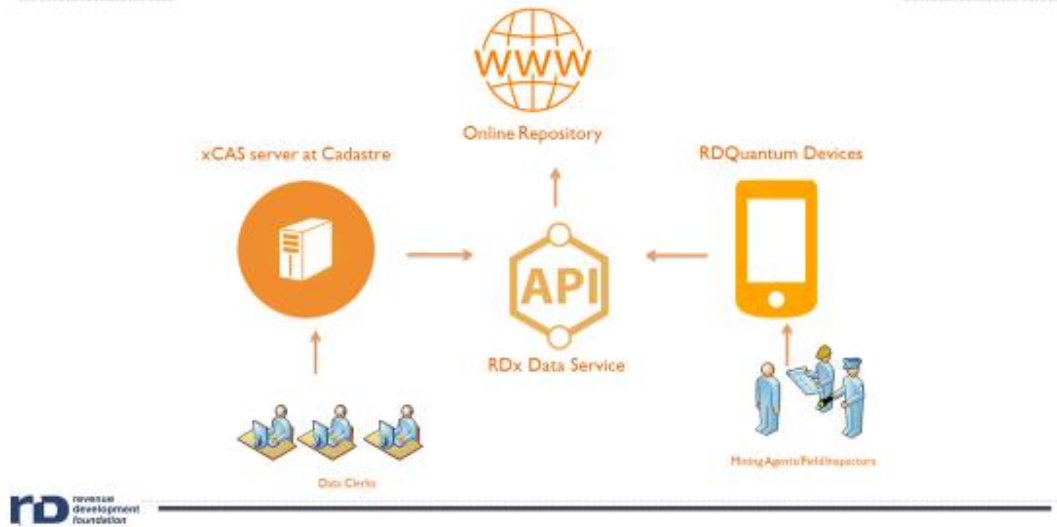
### Qu’est - ce que le référentiel en ligne?

- ▶ Outil de publication des données pour un certain nombre de systèmes de bases de données sous-jacents. Ces systèmes sont regroupés autour du système de gestion du cadastre XCAS, qui peut être utilisé à des fins d’exploitation minière, de pétrole et de gaz, de foresterie, d’agriculture, de licenses environnementales, etc.

- ▶ Le référentiel en ligne est connecté aux systèmes sous-jacents via une base de données et peut être utilisé pour publier et afficher la partie de données XCAS présentant un intérêt public et ne violant pas le droit à la vie privée de toute institution ou personne concernée;
- ▶ Développé par RDF. Le lancement est intervenu lors des Journées Minières et Pétrolières de novembre 2015;
- ▶ Accès: **[https://\[PAYS\].RevenueDev.org](https://[PAYS].RevenueDev.org)**



## Comment fonctionne le référentiel?



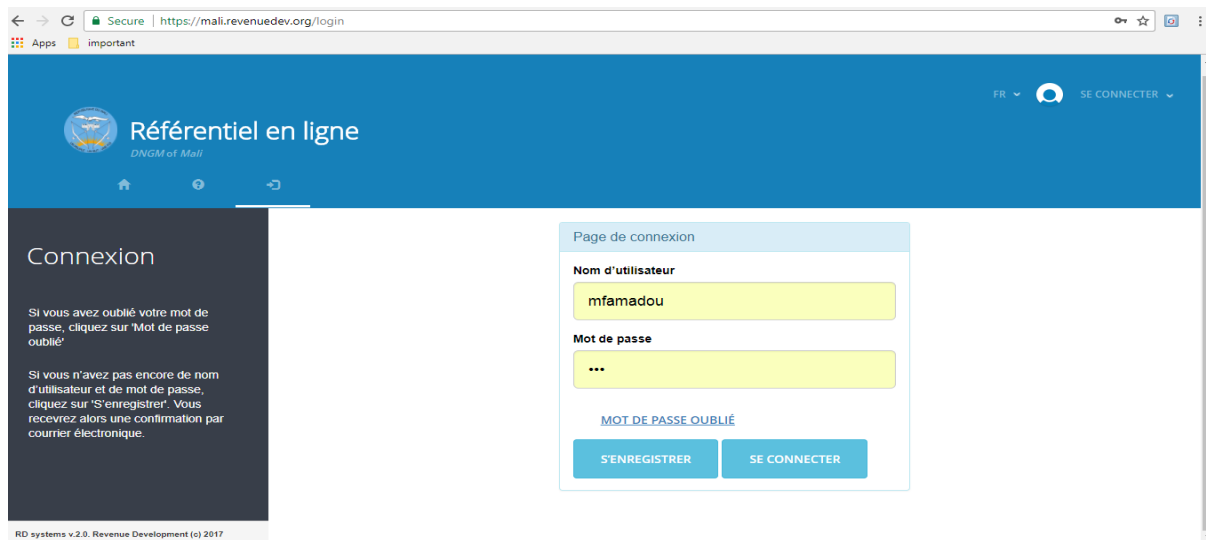
## UTILISATION DU REFERENTIEL EN LIGNE DU MALI

### COMMENT ACCEDER AU REFERENTIEL EN LIGNE?

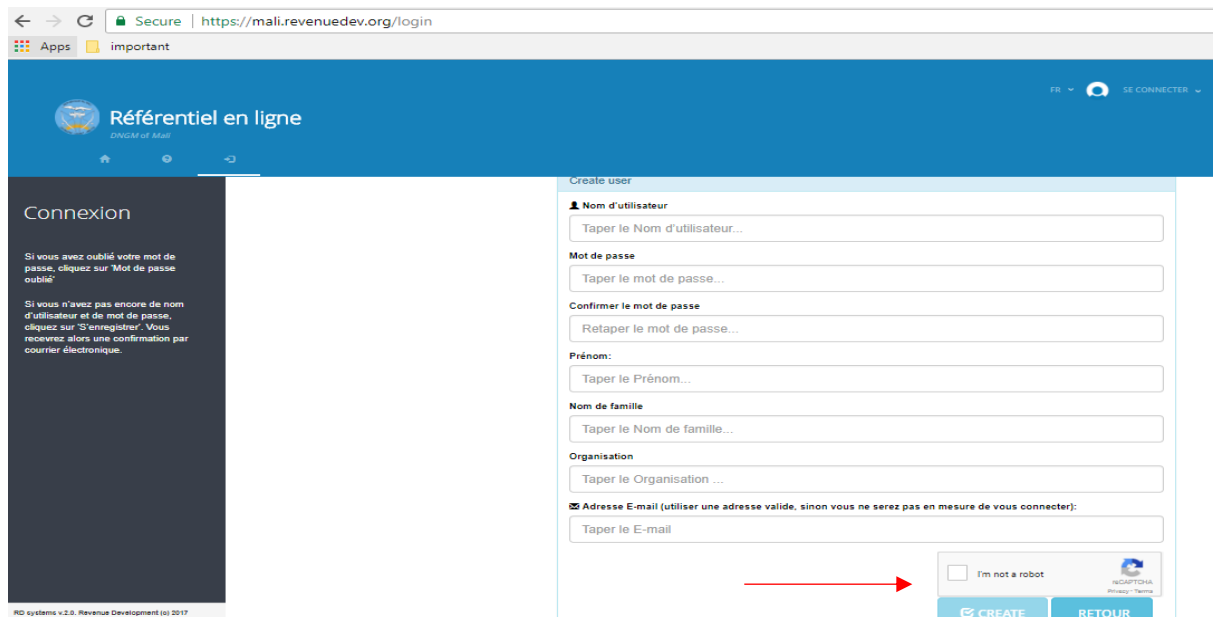
Le référentiel en ligne du gouvernement du Mali se trouve sur <https://mali.revenue-dev.org> la plateforme contient des informations à jour sur les demandes en cours et les droits miniers émis et les paiements connexes.

### COMMENT S'ENREGISTRER?

Si vous n'êtes pas encore inscrit, veuillez le faire en cliquant sur s'enregistrer et remplissez les cases.



Entrez votre nom d'utilisateur, entrez votre mot de passe, confirmez votre mot de passe, puis entrez votre nom, prénom, organisation et adresse électronique valide à travers laquelle vous allez activer votre compte. Une fois cela fait, cochez la case indiquant que vous n'êtes pas un robot, puis connectez-vous sur votre boîte électronique pour cliquer sur le lien reçu et activer votre compte.



**NB:** Veuillez noter que vous pouvez utiliser le même nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder aux référentiels d'autres pays.

## TABLEAU DE BORD AMÉLIORÉ

Le tableau de bord affiche un récapitulatif dynamique des données, organisé par espace de travail. Il y a un graphique des données de chaque espace de travail affiché. Les deux courbes montrent le nombre total de demandes reçues par rapport au nombre total de licences délivrées sur une période de 5 mois.

Secure | https://mali.revenuedev.org/dashboard

ALL WORKSPACES

FR MFAMADOU

## Référentiel en ligne - All Workspaces

DEMANDES TITRES LES PROPRIÉTAIRES PAIEMENTS CARTE

### Secteur - Industrial

VOIR LES DONNÉES POUR CE SECTEUR

Cette page affiche les informations relatives à tous les titres miniers, provenant directement du système cadastral MCAS de la DNGM. Il est mis à jour tous les vendredis à 12h.

Informations

Bienvenue sur le Référentiel d'information en ligne du Ministère des mines du Mali. Ce système contient des données sur tous les droits miniers délivrés, les demandes, les licences d'exploration, de recherche, et d'exploitations minière et des carrières industrielles, ainsi que les paiements associés.

Les droits miniers au Mali, sont gérés par la DNGM. Les données sont publiées directement à partir du Système MCAS de la DNGM, où toutes les licences sont gérées.

RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017

Dernière mise à jour: 12-12-2017 11:32

- Autorisation d'Exploration
- Permis de Recherche, Groupes 1 et 2
- <2012 Permis de Recherche
- Permis de Recherche, Groupes 3, 4 et 5
- Autorisation de Prospection, Groupes 1 et 2
- Permis d'Exploitation, Groupes 3, 4 et 5
- Autorisation d'Exploitation de Petite Mine, Groupes 1 e
- Autorisation d'Exploitation des Dragues
- Autorisation d'Exploitation des Carrières
- <2012 Autorisation D'Exploitation de Petite Mine
- Autorisation d'Exploitation de Petite Mine, Groupes 3, 4
- <2012 Permis d'Exploitation

En cliquant sur le rectangle bleu pour les Titres, vous pouvez voir un graphique des demandes reçues seulement. Tandis qu'en cliquant sur le rectangle rouge pour les Demandes, la page affichera les Titres émis seulement.

Secure | https://mali.revenuedev.org/dashboard

ALL WORKSPACES

FR MFAMADOU

## Référentiel en ligne - All Workspaces

DEMANDES TITRES LES PROPRIÉTAIRES PAIEMENTS CARTE

### Secteur - Industrial

VOIR LES DONNÉES POUR CE SECTEUR

Informations

Bienvenue sur le Référentiel d'information en ligne du Ministère des mines du Mali. Ce système contient des données sur tous les droits miniers délivrés, les demandes, les licences d'exploration, de recherche, et d'exploitations minière et des carrières industrielles, ainsi que les paiements associés.

Les droits miniers au Mali, sont gérés par la DNGM. Les données sont publiées directement à partir du Système MCAS de la DNGM, où toutes les licences sont gérées.

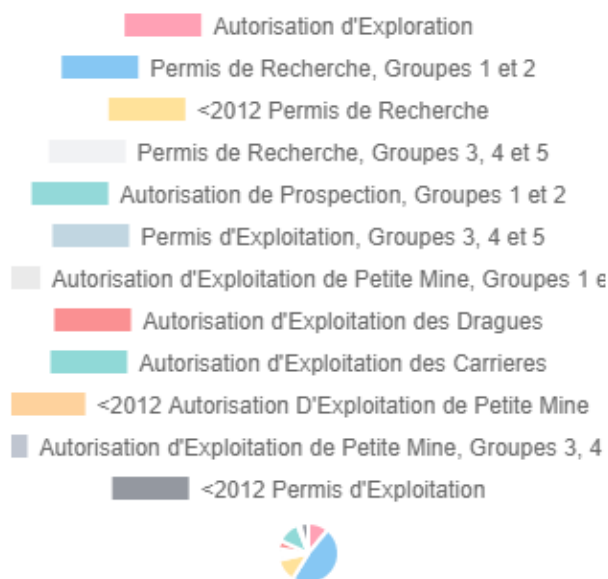
RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017

Dernière mise à jour: 12-12-2017 11:32

Titres Actifs / Nombre de Titres:	437 / 1173
Demandes Actifs / Nombre de Demandes:	423 / 770

- Autorisation d'Exploration
- Permis de Recherche, Groupes 1 et 2
- <2012 Permis de Recherche
- Permis de Recherche, Groupes 3, 4 et 5
- Autorisation de Prospection, Groupes 1 et 2
- Permis d'Exploitation, Groupes 3, 4 et 5
- Autorisation d'Exploitation de Petite Mine, Groupes 1 e
- Autorisation d'Exploitation des Dragues
- Autorisation d'Exploitation des Carrières
- <2012 Autorisation D'Exploitation de Petite Mine
- Autorisation d'Exploitation de Petite Mine, Groupes 3, 4
- <2012 Permis d'Exploitation

vous avez également un graphique à secteurs sur le côté droit, qui illustre la proportion numérique de tous les enregistrements de types de licence dans le système.

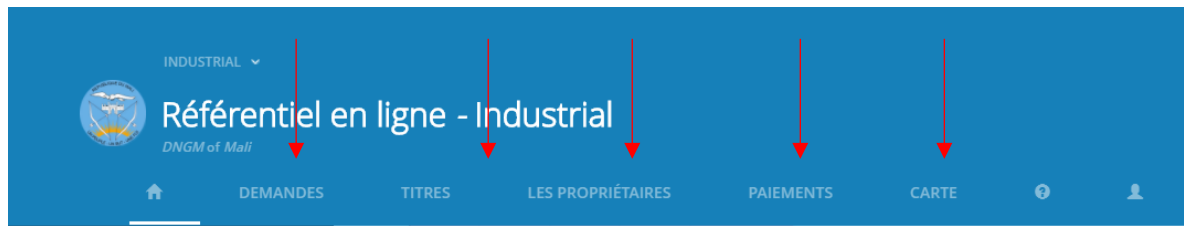


Le tableau de bord affiche également un tableau avec les statistiques totales des données du Secteur consulté. Il vous indique la date de dernière mise à jour des données, le nombre total de Titres, Demandes, propriétaires et de paiements collectés.

Dernière mise à jour:	12-12-2017 11:32
Titres Actifs / Nombre de Titres:	437 / 1173
Demandes Actifs / Nombre de Demandes:	423 / 770
Nombre de sociétés:	926
Nombre de paiements enregistrés	2404

Notez que le tableau de bord ne sera pas immobilisé lorsque vous n'êtes pas connecté. Une fois connecté, vous pouvez d'abord sélectionner le secteur que vous souhaitez explorer, puis étudier les données.

Pour naviguer entre les données sur les Demandes, les Titres, les propriétaires, les paiements, la carte, etc., cliquez sur les onglets correspondant comme indiqué ci-dessous.



## Téléchargements

Les utilisateurs peuvent maintenant télécharger des données au format Excel. Vous pouvez choisir de télécharger toutes les données entières ou simplifier votre recherche à l'aide des filtres, puis cliquer sur l'onglet de téléchargement.

Date paid	Type	Owner	License Code	Application Code	Receipt	Currency	Amount
08-12-2017	Pénalité pour non respect de fournitures de rapport d'activité	Marena Gold SARL	AP 103/13	APL-I-107	N°026/2017	XOF	500,000
08-12-2017	Taxe de Convention	Menta Resources Mali		APL-I-1860	N°078/2017	XOF	5,000,000
30-	Taxe de Convention	DEG Mining SARL		APL-I-1780	N°077/2017	XOF	5,000,000

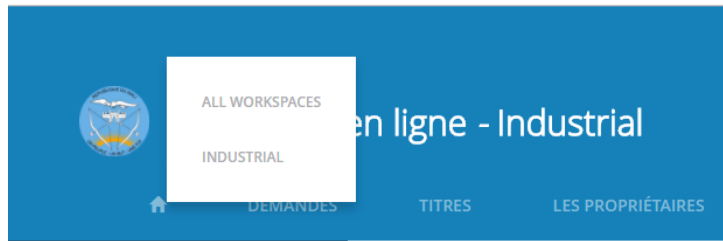
## COMMENT NAVIGUER DANS LE RÉFÉRENTIEL

### Demandes

Une fois connecté, vous pouvez explorer la plateforme en utilisant les différents composants dynamiques affichés. Tout d'abord, vous devez sélectionner le Secteur (all workspaces) que vous souhaitez afficher et naviguer dans le tableau de bord.



Cela affichera tout l'espace de travail comme indiqué ci-dessous.



Une fois le Secteur correct sélectionné, vous pouvez sélectionner l'onglet Demandes, où vous trouverez une liste de toutes les demandes du système, et une option de filtrage pour vous aider à affiner votre recherche et localiser une demande spécifique plus rapidement



Vous pouvez filtrer les Demandes en entrant le code de la demande, le nom du propriétaire, le type de permis et le statut dans les barres de recherche pour obtenir un résultat. Pour afficher les détails du profil de la demande, cliquez sur le bouton en forme d'œil.

Liste des demandes en cours  
Nombre d'enregistrements: 770  
Utilisez les filtres pour affiner votre recherche

filtrer par tous les filtres

TÉLÉCHARGER

Application Date	Application Code	Owner	Type	Status	Mineral
11-12-2017	APL-I-1943	Future Minerals SARL	Permis de Recherche, Groupes 1 et 2	Validation	Lithium
11-12-2017	APL-I-1942	Future Minerals SARI	Permis de Recherche, Groupes 1 et 2	Validation	Lithium
05-12-2017	APL-I-1940	Kara Mining-SARL "K.M-SARL"	Permis de Recherche, Groupes 1 et 2	Validation	Or
05-12-2017	APL-I-1941	Pink Gold SARLU	Permis de Recherche,	Validation	Or

RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017

Ici vous pouvez voir les informations générales sur la demande, l'emplacement du polygone dans le module de carte et tous les paiements associés.

Pour voir ces informations, cliquez sur informations générales, carte ou paiement

**Détails de la demande**

APL-I-1860  
License Pending

[← RETOUR](#)

**Demande APL-I-1860**

Informations générales	Carte	Paievements	
Code demande	APL-I-1860	Statut	License Pending
Type	Permis de Recherche, Groupes 1 et 2	Superficie	28 km²
Société	Menta Resources Mali	NIF	086139240P
Date de Dépôt de la Demande	26-09-2017	Substances	Or
Localité	Les régions		

RD systems v2.0. Revenue Development (c) 2017

## Titres

Sous l'onglet des Titres, vous trouverez une liste de tous les Titres liés au secteur que vous explorez. Si vous connaissez le code du Titre, le nom du propriétaire, le type de permis ou le statut, vous pouvez utiliser l'option de filtre pour affiner votre recherche. Ensuite, cliquez sur le bouton en forme d'œil pour afficher le profil du titre en détails.

**Liste des Titres**

Nombre d'enregistrements: 1173

Utilisez les filtres pour affiner votre recherche

filtrer par tous les filtres

[TÉLÉCHARGER](#)

Start Date	License Code	Owner	Type	Status	Mineral
30-11-2017	AEX 1170/17	Triumvirat Mining Company SARL	Autorisation d'Exploration	Active License	Lithium
30-11-2017	AEX 1174/17	Groupe Bathily "G.B SARL"	Autorisation d'Exploration	Active License	Calcaire
30-11-2017	AEX 1172/17	Tenemakan Gold SARL	Autorisation d'Exploration	Active License	Or
30-11-	AEX 1173/17	Recherche et Exploitation des Métaux	Autorisation	Active License	Or

RD systems v2.0. Revenue Development (c) 2017

Ici vous pouvez voir les informations générales du titre telles que le nom de la société, la validité du titre, le NIF, la superficie de la concession. Lorsque vous cliquez sur la carte, vous pouvez visualiser l'emplacement du polygone. Vous pouvez aussi utiliser les boutons + et - pour agrandir ou réduire l'image du plan. Ensuite, vous avez l'onglet des paiements qui montre tous les paiements connexes

Secure | https://mali.revenue-dev.org/license/87245

INDUSTRIAL

Référentiel en ligne - Industrial

FR MFAMADOU

DEMANDES TITRES LES PROPRIÉTAIRES PAIEMENTS CARTE

Détails du titre

PR 1111/17  
Active License

← RETOUR

Informations générales		Carte	Paielements
Code du Titre	PR 1111/17	Code demande	APL-I-1653
Statut	Active License	Type	Permis de Recherche, Groupes 1 et 2
Société	Africa Mining Sari	NIF	086121154W
Date de début	10-08-2017	Date de Dépôt de la Demande	24-04-2017
Date d'expiration	10-08-2020	Superficie	100 km <sup>2</sup>
Localité		Substances	
Les régions			

RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017

Secure | https://mali.revenue-dev.org/license/87245

INDUSTRIAL

Référentiel en ligne - Industrial

FR MFAMADOU


DEMANDES TITRES LES PROPRIÉTAIRES PAIEMENTS CARTE

Détails du titre

PR 1111/17  
Active License

← RETOUR

### Titre PR 1111/17

Informations générales		Carte	Paielements																					
Map Satellite			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Balise</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A0</td> <td>12.661111111111</td> <td>-11.1536111</td> </tr> <tr> <td>A1</td> <td>12.661111111111</td> <td>-11.13</td> </tr> <tr> <td>A2</td> <td>12.675833333333</td> <td>-11.13</td> </tr> <tr> <td>A3</td> <td>12.675833333333</td> <td>-11.1163888</td> </tr> <tr> <td>A4</td> <td>12.681111111111</td> <td>-11.1163888</td> </tr> <tr> <td>A5</td> <td>12.681111111111</td> <td>-11.1019444</td> </tr> </tbody> </table>	Balise	Latitude	Longitude	A0	12.661111111111	-11.1536111	A1	12.661111111111	-11.13	A2	12.675833333333	-11.13	A3	12.675833333333	-11.1163888	A4	12.681111111111	-11.1163888	A5	12.681111111111	-11.1019444
Balise	Latitude	Longitude																						
A0	12.661111111111	-11.1536111																						
A1	12.661111111111	-11.13																						
A2	12.675833333333	-11.13																						
A3	12.675833333333	-11.1163888																						
A4	12.681111111111	-11.1163888																						
A5	12.681111111111	-11.1019444																						

RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017

## Paielements

En cliquant sur l'onglet des paiements, vous pouvez filtrer les paiements par type, propriétaire, code de titres, code de demande, numéro de reçu, et devise.

Secure | https://mali.revenue-dev.org/payment

INDUSTRIAL

Référentiel en ligne - Industrial

FR MFAMADOU

DEMANDES TITRES LES PROPRIÉTAIRES PAIEMENTS CARTE

Liste des paiements

Nombre d'enregistrements: 2404

Utilisez les filtres pour affiner votre recherche

filtrer par tous les filtres

TÉLÉCHARGER

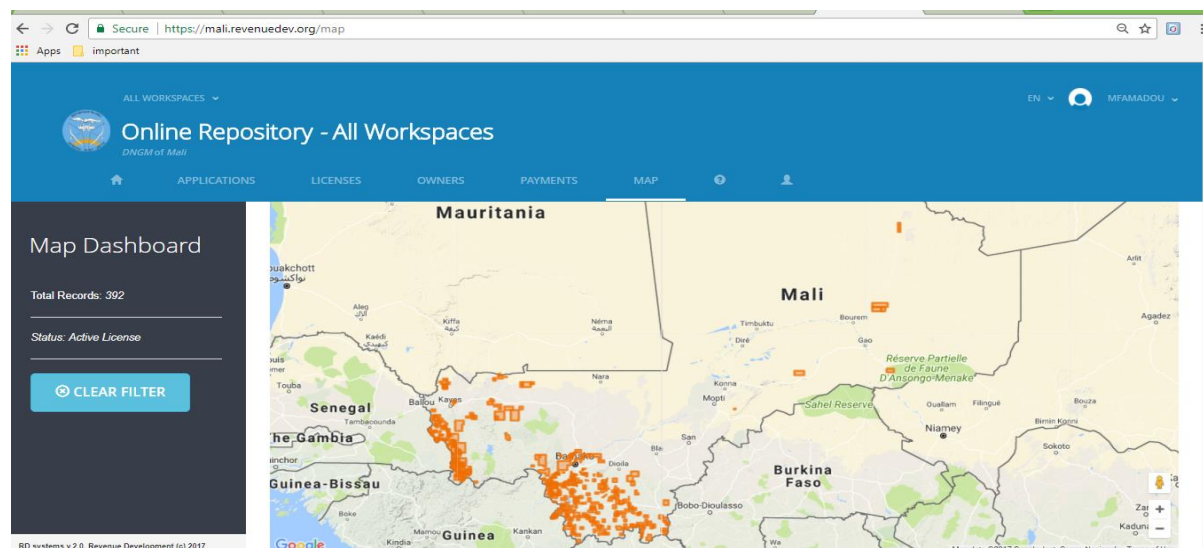
Date paid	Type	Owner	License Code	Application Code	Receipt	Currency	Amount
08-12-2017	Pénalité pour non respect de fournitures de rapport d'activité	Marena Gold SARL	AP 103/13	APL-I-107	N°026/2017	XOF	500,000
08-12-2017	Taxe de Convention	Menta Resources Mali		APL-I-1860	N°078/2017	XOF	5,000,000
30-11-2017	Taxe de Convention	DEG Mining SARL		APL-I-1780	N°077/2017	XOF	5,000,000
30-11-2017	Taxe de Convention	DEG Mining SARL		APL-I-1716	N°076/2017	XOF	5,000,000
21-11-2017	Pénalité pour non respect de fournitures de rapport d'activité	Barilla Mining Company SARL	AE 296/13	APL-I-302	N°023/2017	XOF	500,000

RD systems v.2.0. Revenue Development (c) 2017



## Carte

L'onglet Carte indique où se trouvent toutes les concessions des titres et demandes au Mali. Vous pouvez filtrer votre recherche par type de titres, par statut ou par propriétaire. Si vous sélectionnez dans la barre de filtre, toutes les licences actives sur la carte s'afficheront. Vous pouvez zoomer en utilisant les boutons plus et moins. Si vous placez le curseur au-dessus d'un polygone, vous verrez le nom du propriétaire et le code de la licence. En cliquant sur le polygone, il vous redirigera vers le profil de licence.



## AIDE

La section Aide vous fournira des informations utiles et des adresses de personnes focales dans les institutions clientes.

Les utilisateurs peuvent également envoyer leur suggestions et commentaires sur l'interface de la plateforme à RDF sur: [support@revenue-development.org](mailto:support@revenue-development.org).

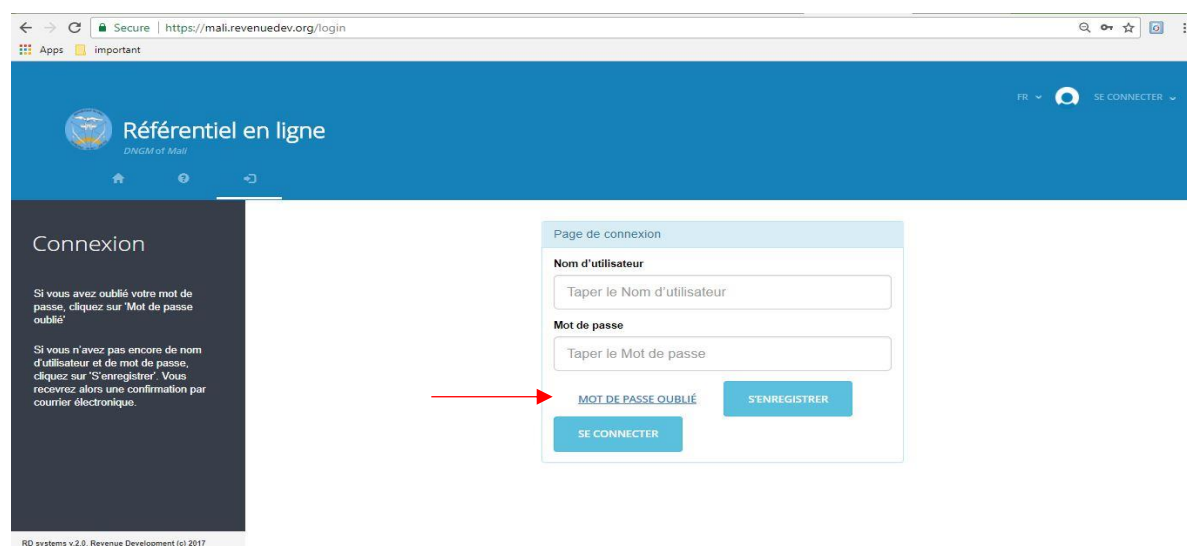
L'onglet d'aide fournit également de plus amples informations sur la façon de s'inscrire en tant que nouvel utilisateur et la procédure à suivre en cas d'oubli de son mot de passe.

## RÉCUPÉRATION DE MOT DE PASSE POUR DES COMPTES EXISTANTS

Le nouveau référentiel en ligne nécessite que les utilisateurs de l'ancien Référentiel en Ligne réinitialisent leur mot de passe. Si vous vous souvenez de votre nom d'utilisateur et de votre adresse e-mail, sélectionnez la page de connexion et cliquez sur "mot de passe oublié". Ensuite, entrez votre nom d'utilisateur et votre adresse e-mail enregistrés, puis cliquez sur le bouton Envoyer.

Si les informations sont correctes, vous recevrez un e-mail avec un lien pour réinitialiser votre mot de passe. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur, veuillez envoyer un email avec comme objet, "réinitialisation du mot de passe" et votre nom et prénom dans le corps de l'email à:

[support@revenuedevelopment.org](mailto:support@revenuedevelopment.org)



# TROISIEME PARTIE – DOCUMENT DE REFERENCE POUR L'UTILISATION DU REFERENTIEL D'INFORMATION EN LIGNE DU MMP DU MALI

## SOMMAIRE

<u>I.</u>	<u>INTRODUCTION</u> .....	19
<u>II.</u>	<u>DEFINITIONS</u> .....	19
<u>III.</u>	<u>CLASSIFICATION DES GÎTES DES SUBSTANCES MINERALES</u> .....	20
<u>IV.</u>	<u>TITRES MINIERS</u> .....	20
<u>V.</u>	<u>LES STATUTS DES DEMANDES ET DES TITRES MINIERS DANS LE REFERENTIEL</u> 21	
<u>VI.</u>	<u>LES CODES DES DEMANDES ET DES TITRES MINIERS DANS LE REFERENTIEL</u>	23
<u>VII.</u>	<u>LA FISCALITE</u> .....	24

## INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de fournir un appui aux acteurs des Organisations de la Société Civile pour une utilisation judicieuse du référentiel d'information en ligne.

A l'issue de la présente session de formation, les acteurs des OSC doivent être capables de :

- se connecter au référentiel avec leurs nom d'utilisateur et mot de passe ;
- localiser un titre minier pour y trouver l'information recherchée en utilisant les différents filtres ;
- afficher la carte et bien situer le périmètre d'une société ;
- trouver les détails des paiements des sociétés en filtrant par le nom de la société ou par le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) .....
- contextualiser et interpréter ces données quant à leur conformité aux normes et au code minier en vigueur.

## DEFINITIONS

- **Cadastre minier** : représentation cartographique et documents annexes de tous les titres miniers en cours de validité comportant leur situation, leur nature, leur titulaire, et leur durée de validité. Le cadastre minier couvre également les zones promotionnelles et les couloirs d'orpaillage.

**Carrières** : ensemble des installations, équipements et infrastructures de surface nécessaires pour l'extraction d'une substance minérale. Exploitation de matériaux destinés à la construction, les carrières sont à ciel ouvert ou souterraines. La nature des matériaux exploités distingue les mines (substance minérale autres les matériaux de construction des carrières) ;

On distingue :

- **les carrières artisanales** : extraction annuelle n'excédant pas 10.000 m<sup>3</sup> ;

- **les carrières industrielles** : extraction annuelle supérieure à 10.000 m<sup>3</sup>
- **Petite mine** : exploitation minière de petite taille, permanente, possédant un minimum d'installations fixes, utilisant dans les règles de l'art des procédés semi industriels ou industriels et dont la production annuelle, en régime de croisière n'excède pas un certain tonnage du produit commercialisable (minerai, concentré ou métal) fixé par substance et par arrêté du ministre chargé des mines et fondé sur la justification de l'existence d'un gisement.
- **Prospection** : ensemble des travaux géologiques, géochimiques, géophysiques, miniers, analyses d'échantillons et essai de traitement de minerais exécuté par un détenteur d'une autorisation de prospection en vue de découvrir un gisement économiquement exploitable ;
- **Recherche** : ensemble des travaux géologiques, géochimiques, géophysiques, miniers, analyses d'échantillons et essai de traitement de minerais exécuté un détenteur d'un permis de recherche en vue de découvrir un gisement économiquement exploitable

## CLASSIFICATION DES GÎTES DES SUBSTANCES MINÉRALES

Les gîtes des substances minérales soumis au régime des mines sont classés en cinq groupes :

- **GROUPE 1** : diamant, émeraude, saphir, béryl, jade, opale, grenat, alexandrite, andalousite, calcédoine, quartz, tourmaline, corindon ;
- **GROUPE 2** : or, argent, platinoïdes, cuivre, plomb, molybdène, zinc, titane, vanadium, zirconium, niobium, tantale, tungstène, terres, lithium, étain, cobalt, nickel ;
- **GROUPE 3** : fer, manganèse, chrome, bauxite ;
- **GROUPE 4** : uranium, thorium, schistes bitumineux, houille, lignite, tourbe, charbon ;
- **GROUPE 5** : phosphates, gypse, fluorine, calcaire, dolomies, sel gemme, diatomites, kaolin, sable à verreries, argiles, latérites.

## TITRES MINIERS

Les titres miniers prévus par le code minier sont :

- **L'Autorisation d'Exploration**  
L'autorisation d'exploration est délivrée par le Directeur de la Géologie et des mines à tout postulant qui obéit aux conditions et obligations du code minier.  
La durée de l'autorisation d'exploration est de trois mois non renouvelable.
- **L'Autorisation de Prospection**  
L'autorisation de prospection est attribuée par arrêté du Ministre chargé des Mines à toute personne morale de droit Malien dont au moins un actionnaire est malien et qui satisfait aux conditions énoncées concernant l'accessibilité du postulant au titre minier et aux obligations du Code Minier.  
Elle est attribuée pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée. La superficie maximale d'une autorisation de prospection est de 10km<sup>2</sup>.

### ○ **Le Permis de Recherche**

Le Permis de Recherche est attribué par arrêté du Ministre chargé des Mines à toute personne morale de droit Malien qui satisfait aux conditions énoncées concernant l'accessibilité du postulant au secteur minier et aux obligations du Code Minier. La durée du permis de recherche est de trois (3) renouvelable deux fois à la demande du titulaire. La durée de chaque période de renouvellement est de deux (2) ans.

### ○ **L'Autorisation d'exploitation de petite mine**

[L'Autorisation d'Exploitation de Petite Mine](#) est attribuée par arrêté du Ministre chargé des Mines à toute personne morale de droit Malien qui satisfait aux conditions énoncées concernant l'accessibilité du postulant au titre minier et aux obligations du Code Minier. Elle est attribuée pour une durée de

4 ans et renouvelable par tranche de 4 ans jusqu'à épuisement des réserves. Elle confère à son titulaire dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur le droit exclusif d'exploiter des substances appartenant au groupe pour lequel elle est délivrée ;

### ○ **Le [Permis d'Exploitation](#)**

Le Permis d'Exploitation est attribué par décret pour une période de 30 ans, renouvelable en tranche de 10 ans jusqu'à épuisement des réserves à l'intérieur du permis à toute personne morale de droit Malien qui obéit aux conditions énoncées concernant l'accessibilité du postulant au secteur minier et aux obligations du Code Minier.

Dès l'attribution du permis d'exploitation, le titulaire entamera les démarches en vue de la création d'une société de droit malien dans laquelle l'Etat participera à hauteur de **20% dont 10% libre de tout de toutes charges et 10% numéraire**). Il reste pour les investisseurs privés nationaux, la possibilité d'acquérir, en numéraire au moins 5% des actions de toute Société d'exploitation, dans les mêmes conditions que les autres actionnaires privés.

### **Conditions d'accessibilité à un titre minier**

Tout postulant à un [titre minier](#) doit remplir les obligations du [Code Minier](#) et les conditions minimales ci-dessous :

- justifier d'une capacité technique et financière suffisante ;
- fournir une note sur l'expérience de la société dans le secteur minier au Mali ou ailleurs, ou
- l'expérience du personnel devant exécuter les travaux ;
- disposer d'une adresse permanente au Mali et connue de l'administration chargée des mines.

## LES STATUTS DES DEMANDES ET DES TITRES MINIERS DANS LE REFERENTIEL

Lorsqu'une société dépose une demande titre minier au bureau du cadastre de la DNGM, celle-ci passe par 4 statuts de demandes (enregistrement, validation, approbation, attribution) avant d'être activée en un titre minier actif. Une demande peut être archivée ; un titre minier actif peut expirer, être suspendu, être sous revue ou être annulé.

### **Pour les demandes :**

- **En cours d'enregistrement (Registration)**

C'est la période du dépôt du dossier de titre minier au bureau du cadastre pour son enregistrement effectif dans le système MCAS. Cette phase vise à s'assurer que le postulant remplit toutes les conditions pour obtenir un titre minier et fait l'objet d'un traitement immédiat au niveau du bureau du cadastre.

- **En cours de validation (Validation)**

Les demandes jugées recevables au bureau du cadastre et enregistrées dans MCAS sont soumises à la DEL pour validation. La validation comprend la validation du dossier par la DEL ainsi que sa validation spatiale.

- **En cours d'approbation (Approval)**

Après validation, la société est invitée à soumettre un projet de convention d'établissement pour la recherche des substances minérales sollicitées ou une étude de faisabilité pour le projet d'exploitation (dragues, carrières et permis d'exploitation). La phase d'approbation correspond ainsi à la période entre la validation et l'approbation de la convention ou l'étude de faisabilité par la commission technique de la DNGM.

- **En attente d'attribution (Licence Pending)**

La phase d'attente d'attribution est la période entre l'approbation du projet de convention ou de l'étude de faisabilité et la signature de l'arrêté d'attribution par le ministre des mines (titres de recherche) ou le décret d'attribution par le chef du gouvernement (titres d'exploitations).

Pour des titres de recherche, cette phase commence par le règlement de la taxe de convention et la signature de la convention. Pour les titres de recherche et d'exploitation, la phase prévoit le paiement de la taxe de délivrance avant que le titre ne puisse être attribué.

- **Demande archivée (Archived)**

Lorsque la DEL constate l'existence d'un autre droit minier sur le périmètre sollicité ou lorsque les procédures d'instruction du dossier de demande sont arrêtées pour diverses raisons, la demande est archivée. Ceci correspond à l'annulation de la demande.

### **Pour les Titres :**

- **Titre actif (Active License)**

Le titre devient actif lorsque l'arrêté d'attribution signé par le Ministre est enregistré et scanné dans MCAS. Un titre actif peut avoir une ou plusieurs périodes de validité ainsi que l'obligation des paiements réguliers, voir annuels.

- **Titre suspendu (Suspended)**

La suspension d'un titre intervient lorsque la société n'a pas procédé à la régularisation du dossier de titre minier, lorsque cela s'avère nécessaire, dans les délais prescrits par la législation en vigueur.

- **Titre expiré (Expired)**

Un titre est marqué comme expiré dans deux cas: 1) si un titre a atteint sa date d'expiration définitive à la fin de la dernière période de validité autorisé, 2) si un titre a atteint la date de fin d'une période de validité avec des renouvellements restants et si la DNGM n'a pas reçu de demande de renouvellement à temps.

- **Titre sous revue/arrêt justifié**

Ce sont des titres actifs dont le processus d'instruction est bloqué à un certain moment pour différentes raisons.

Ce sont des titres dont les dossiers nécessitent une action de la DEL ou de la société, mais qui peuvent continuer leurs activités. Par exemple, lorsqu'un rapport de production n'a pas été fourni, ou lorsque la DRGM a signalé une irrégularité qui nécessite une enquête de la part de la DEL.

- **Titre annulé**

L'annulation d'un titre intervient suite à une mise en demeure restée sans effet pendant 90 jours pour les permis d'exploitation, et 60 jours pour les autres titres miniers, pour non-respect des conditions, obligations, restrictions qui s'appliquent à l'exercice d'un titre minier tels que : retard ou suspension de l'activité de recherche ou de prospection sans motif valable pendant plus d'une année, non-respect du budget ou du programme des travaux, non versement des taxes, droits et redevances relatifs aux activités minières. Un titre peut aussi être annulé dans d'autres circonstances sur décision du ministre.

A l'issue de la période de préavis, restée sans effet, le titulaire se verra notifier la déchéance des droits découlant de son titre minier. Cette déchéance n'annule pas la responsabilité du titulaire relativement aux obligations et aux dispositions du Code Minier.

## LES CODES DES DEMANDES ET DES TITRES MINIERS DANS LE REFERENTIEL

Dans le référentiel, les demandes de titres miniers, les titres miniers et les carrières sont désignés par des codes. Ces codes sont attribués par le système MCAS lors de la recevabilité de la demande, ou lors de l'activation du titre minier dans le système MCAS, après la signature de l'arrêté d'attribution, de l'autorisation d'exploration ou du décret d'attribution.

- **Les demandes** : elles sont toutes désignées par les lettres majuscules **APL-I-** suivies du numéro de la demande

Exemple : la dernière demande enregistrée dans le système à la date du 9 novembre 2016, est APL-I-1478. C'est donc la 1478<sup>e</sup> demande enregistrée dans le système.

- **Les titres** : ils sont désignés par des lettres, suivies de chiffres. Les codes pour les lettres sont :
  - **AEX** pour les autorisations d'exploration, exemple AEX 45/13; signifie le 45<sup>e</sup> titre enregistré dans MCAS. Une autorisation d'exploration de l'année 2013
  - **AP**, pour les autorisations de prospection : ex, AP 123/15 ;
  - **PR** pour les Permis de recherche : ex, PR 90/13
  - **PE**, pour les permis d'exploitation : ex, PE 299/13
  - **AE**, (Autorisation d'Exploitation) pour les autorisations d'exploitation de carrières, les autorisations d'exploitation de petite mine et les autorisations d'exploitation des dragues : ex, AE 17/11

**Remarque importante** : la notation, < 2012, suivi du nom d'un titre minier, signifie que ce titre a été attribué avant 2012, donc sur le plan fiscal, n'est pas soumis aux dispositions du présent code minier (code de 2012).

Ex : < 2012 permis de recherche, signifie que ce permis de recherche a été attribué avant le code de 2012, donc n'est pas soumis sur le plan fiscal aux dispositions du code de 2012.

La notation 'nom d'un titre minier' suivi de groupes 1 et 2 ou groupes 3, 4, 5 signifie que ce titre a été attribué en ou après 2012 et qu'il est soumis aux dispositions du présent code minier (code de 2012).

Ex : permis de recherche, groupe 1 et 2.

## LA FISCALITE

Les principaux impôts, droits, taxes et redevances relevant du code minier sont gérés par quatre directions de trois ministères différents. A cette liste s'ajoutent les prélèvements obligatoires de l'Institut National de Prévoyance Sociale.

MINISTERES	DIRECTIONS
<b>Economie et Finances</b>	Direction Générale des Impôts
	Direction Gébérale des Douanes
<b>Mines</b>	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
<b>Domaines de l'Etat et Affaires Foncières</b>	Direction Nationale du Domaine et des Cadastres

- **Impôts fondés sur les profits** : ces impôts sont définis selon les revenus des entreprises minières, après déduction des charges et coûts. Exemple : impôt sur les sociétés
- **Taxes et Redevances fondés sur l'unité et la production** : ce sont les redevances (royalties) fondés sur les unités de valeur (taxe ad valorem) l'or ou l'unité de production :
  - **Les droits fixes** : ils sont acquittés en une seule fois, lors de la signature, l'octroi, le renouvellement ou le transfert des titres miniers, pétroliers ou des autorisations administratives délivrées ;
  - **Les droits proportionnels** qui sont constitués de taxes superficielles par Km<sup>2</sup> ;
  - **Les redevances proportionnelles** (royalties) qui sont calculées sur les exportations de mines en pourcentage de la valeur du chiffre du produit extrait ou vendu ;

### Droits fixes

- **La taxe d'attribution d'un titre minier**
  - Taxe de délivrance d'une Autorisation d'exploitation des carrières industrielles : 500.000 FCFA ;
  - Taxe de délivrance d'une Autorisation de prospection, indépendamment du groupe de substances et de la superficie : 4.000.000 FCFA
  - Taxe de délivrance d'un Permis de recherche, indépendamment de la superficie et du groupe de substances : 5.000.000 FCFA
  - Taxe de délivrance d'une Autorisation d'exploitation de Petite mine indépendamment du groupe de substances : 15.000.000 FCFA
  - Taxe de délivrance d'un Permis d'exploitation groupes 1,2 : 100.000.000 FCFA
  - Taxe de délivrance d'un Permis d'exploitation groupes 3, 4,5 :20.000.000 FCFA
- **La taxe de convention**

Son montant est de 5.000.000 FCFA.
- **La taxe de transfert d'un titre minier**
  - 10.000.000 FCFA pour le transfert d'un titre minier de prospection ou de recherche ;



- 15.000.000 FCFA pour le transfert d'une autorisation d'exploitation de petite mine, ou d'une autorisation d'exploitation de carrière industrielle ;
- 100.000.000 FCFA, pour le transfert d'un permis d'exploitation
- **La taxe de renouvellement**
  - Ouverture de carrière artisanale : 5000 à 10000 FCFA
  - Exploitation de carrière industrielle : 500.000 FCFA
  - Autorisation de prospection : 4.000.000 FCFA
  - Permis de recherche : 5.000.000 FCFA
  - Autorisation d'exploitation de petite mine : 15.000.000 FCFA
  - Permis d'exploitation gr 1,2: 100.000.000 FCFA
  - Permis d'exploitation gr 3, 4,5 : 20.000.000 FCFA

### **Droits proportionnels**

- **La taxe superficielle en phase de recherche**

Pour les permis de recherche, autorisations de prospection, des substances minérales des groupes 1 et 2 :

  - 1000F/Km2 pendant la première période de validité ;
  - 1500F/Km2 pendant la période qui suit le premier renouvellement ;
  - 2000F/Km2 pendant la période qui suit le deuxième renouvellement

Pour les permis de recherche, autorisations de prospection des substances des groupes 3, 4 et 5 :

  - 500F/Km2 pendant la première période de validité ;
  - 750F/Km2 pendant la période qui suit le premier renouvellement
  - 1000F/Km2 pendant la période qui suit le deuxième renouvellement
- **La taxe superficielle en phase d'exploitation**
  - Pour les permis d'exploitation des substances des groupes 1 et 2 : 100.000F/KM2
  - Pour les autorisations d'exploitation de petite mine des substances des groupes 1,2 : 50.000F/Km2
  - Pour les permis d'exploitation des substances des groupes 3, 4,5 : 20.000F/Km2
  - Pour les autorisations d'exploitation de petites mines des substances des groupes 3, 4,5 : 10.000F/Km2
- **La taxe de ramassage**
  - 300F/m3 pour les carrières industrielles ;
  - 200F/m3 pour les carrières artisanales

### **Les redevances proportionnelles**

- **La Taxe ad Valorem**
  - La TaV représente 3% de la vente nette d'or. La vente nette d'or = vente sur le marché international après raffinage moins les coûts déductibles (transport, raffinage..., etc.)

○ **La plus-value de cession des titres**

- Elle est considérée comme un revenu exceptionnel. En cas de cession, la taxe sur la plus-value de cession ou de transmission d'un titre minier de recherche ou d'exploitation est de 10%. Toutefois, même en l'absence de plus-value, il sera prélevé :
- pour les permis de recherche et autorisation de prospection 2% du coût des travaux réalisés jusqu'à la date de cession, conformément au programme indiqué dans la Convention d'Etablissement ;
- pour les permis d'exploitation et autorisations d'exploitation, 1% de la valeur hors taxe du projet définie par l'étude de faisabilité.

**NB : seuls les paiements effectués à la DNGM depuis 2013 figurent pour le moment dans le référentiel. Il s'agit des taxes et redevances ci-dessus :**

- **les pénalités pour non fourniture de rapports d'activités,**
- **la taxe de convention,**
- **la taxe de renouvellement d'un titre minier,**
- **la taxe d'extraction ou de ramassage,**
- la taxe superficielle en phase de recherche
- la taxe de délivrance d'un titre minier